

## REGLEMENT Trail de V'zon

### **ART 1. ASBL**

Le Trail de V'zon est une organisation de l'a.s.b.l. **Vezone Accueil**. C'est une course nature qui se déroule essentiellement sur des sentiers, chemins, bois, terrains, militaires et voiries communales se situant principalement sur le village de Vezone.

### **ART 2. Epreuves**

On vous propose 3 distances :

7 kms : départ à 14h00 D+ 150 m

14 km : départ à 13h45 D+ 150 m

23 km : départ à 13h30 D+ 300 m

Les départs et arrivées se feront du chapiteau de Vezone Accueil sur le site dénommé "La Prairie" situé Rue des Combattants de Vezone.

La remise des prix aura lieu sur le même site à 17h30 pour les adultes et 17h00 pour les enfants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait le coureur en danger, en cas de force majeure ou en fonction des mesures sanitaires liées à la crise du Coronavirus. Dans ces cas, les remboursements n'excèdent pas la moitié des frais d'inscriptions.

### **ART 3. Respect des règles**

Tous les participants se doivent de connaître le contenu du présent règlement. En le signant, ils s'engagent à le respecter et à obéir aux indications des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.

### **ART 4. Inscriptions**

Age minimum requis le jour de la course est de 15 ans pour les 3 parcours.

L'inscription est validée après le paiement de l'inscription.

Les inscriptions se font via l'organisme CHRONOLAP.

Vous aurez la possibilité de modifier votre inscription gratuitement (nom) jusqu'au 22/09/2021. Le changement de distance se fait via le lien fourni par CHRONOLAP pour les inscriptions.

Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

### **ART 5. Responsabilité**

Tous les participants sont conscients, avant le départ, qu'ils participent à leurs propres risques et périls et qu'ils sont responsables des dommages qui leurs sont imputables. Chaque participant devra être en possession d'une assurance (type « assurance familiale ») couvrant sa responsabilité civile individuelle. Tous les participants prenant part à la course se déclarent aptes physiquement. En cas d'abandon, le *traileur* concerné est tenu d'avertir au plus vite l'organisation.

### **ART 6. Environnement**

Les coureurs s'engagent scrupuleusement à respecter et à garder la nature propre. Le non-respect de ces conditions sera sanctionné éventuellement par la disqualification de l'athlète. Des propriétés privées sont traversées uniquement le jour de la course. Ces chemins ne sont donc pas accessibles en dehors du trail. Le respect du code de la route est obligatoire. Toute infraction au code de la route entraînant un accident quelconque est à charge du coureur.

### **ART 7. Matériel**

- Réserve d'eau (min 0.5l)
- GSM
- Réserve alimentaire
- Gobelet (pas de gobelet sur les ravitos)

Pour une question de sécurité, les animaux et vélos sont interdits sur le parcours.

### **ART 8. Ravitaillements**

Pour la distance de 23 kms, il n'y aura qu'1 seul ravitaillement sur le parcours et un autre à l'arrivée.

Pour la distance de 14 kms, il n'y aura pas de ravito au milieu du parcours, uniquement à l'arrivée.

ATTENTION PAS DE GOBELET ! Veuillez prévoir une solution pour boire (Camel bag, gourde, gobelet réutilisable).

### **ART 9. Dossard**

Vous aurez des dossards à puces à restituer à la fin de la course.

Ils sont à retirer le jour de l'épreuve au Chapiteau situé dans le lieu-dit "la Prairie".

A partir de :

13h00 pour le 23 km

13h20 pour le 14 km

pour le 7 km

Prévoyez des épingles de sûreté !

13h30

#### **ART 10. Limites**

L'événement est limité à 300 coureurs pour le 7 km, 300 coureurs pour le 14 km et 300 coureurs pour le 23 km.

Le prix est de :

10€ pour le 23 km

8€ pour le 14 km

€ pour le 7 km

5

#### **ART 11. Infrastructures**

Il n'y a pas de possibilité de prendre une douche en raison des mesures sanitaires liées au COVID. Des sanitaires sont accessibles sur le site de l'organisation.

Merci de respecter les lieux.

#### **ART 12. Remise des prix**

La remise des prix aura lieu après l'arrivée des coureurs concernés avec un prix pour les 3 premier(e)s Hommes, Femmes, enfant de -18 ans de chaque course.

#### **ART 13. Esprit Trail**

Les coureurs, les bénévoles et l'organisation sont réunis dans la même aventure et partagent les mêmes valeurs :

- Respect des personnes (coureurs, bénévoles, population, organisation) notamment aider un coureur en difficulté.
- Respect de la nature
- Respect du règlement

#### **ART 14. Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou licence adaptée.

